

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 5 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Vincent **COSTE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**), Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**), Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**), Aziz **S'KALLI BOUAZIZA** (procuration Stéphane **PERES DIT PEREY**).

Absent(e)s excusé(e)s :

Salim **KOÇ**, Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :

Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

N° 2019/05.04/14.1

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : AIDE AUX TRAVAUX
PROPRIETAIRES OCCUPANTS - M. & MME CORDIER

Madame Maférime DIAGNE est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Claude DAMBRINE, Adjointe déléguée à l'habitat, l'environnement et l'urbanisme, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain et Opération de Restauration Immobilière qui a permis de lutter contre le mal logement et de procéder au versement de subventions pour des aides aux travaux aux Propriétaires Occupants et Bailleurs est arrivé à échéance le 31 mai 2018.

Le Programme d'Intérêt Général « un logement pour tous au sein du parc privé » réservé sur la Ville aux seules copropriétés arrive à échéance le 3 juin 2019.

Afin de maintenir la dynamique engagée par l'OPAH RU ORI et de traiter les derniers dossiers en cours, la Ville a prorogé le marché de suivi animation et modifié l'annexe 2 de la convention PIG CUB/Ville de Lormont afin d'ajouter les aides aux travaux accordées aux Propriétaires Bailleurs et Occupants dans le cadre de l'OPAH RU ORI à celles réservées aux copropriétaires dans le cadre du PIG.

La convention PIG CUB/Ville de Lormont signée en novembre 2013 intègre désormais les objectifs de 100 dossiers Propriétaires Occupants et 50 logements pour des Propriétaires Bailleurs de l'OPAH RU ORI.

A ce jour, 3 dossiers Propriétaire Occupant déposés et instruits à l'Anah, ont été validés en Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat des 7 et 13 novembre 2018, représentant un montant global de subvention attribué par la Ville de **5.899,00 €**.

Concernant le **10 rue des Colombes :**

| MONTANT TRAVAUX TTC | SUBVENTIONS | | | RESTE A CHARGE |
|---------------------|-------------|-------------------|------------|----------------|
| | AUTRES | VILLE | TOTAL | |
| 16.411,00 € | 7.793,00 € | 2.039,00 € | 9.832,00 € | 6.579,00 € |

Avis favorable de la Commission Ville verte et habitée du 7 mars 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le règlement de l'Anah.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2012 -N° 2012/15.06/10-, validant le principe de la mise en place d'une OPAH RU ORI et de son corollaire, le lancement d'une mission de suivi animation, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Ville.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 octobre 2013 -N° 2013/17.10/11-, validant la signature de la convention PIG « un logement pour tous au sein du parc privé ».

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2018 -N° 2018/06.04/08.B-, validant la modification du règlement d'intervention de la convention PIG CUB/Ville de Lormont et son annexe 2.

Vu la validation de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat décisionnaire des 7 et 13 novembre 2018.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la Ville s'est engagée par la signature de la convention de financement du PIG en novembre 2013 à financer les travaux des Propriétaires Occupants dans le cadre de cette action ;

Considérant que la Ville est engagée depuis le mois de novembre 2013 dans un PIG sur l'ensemble du territoire et a intégré en juin 2018 le périmètre de l'OPAH RU ORI ;

DECIDE

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer l'aide financière pour le financement des travaux aux Propriétaires Occupants :

* M. & Mme CORDIER - 10 rue des colombes : **2.039,00 €.**

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette aide au financement de travaux dans le cadre PIG.

VOTE :

POUR :

24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
1 - Groupe Lormont Avenir,
1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 8 avril 2019

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**